

## **COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2005**

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) – GEORGES Y. – LE FOLL M. – HENRY B. – FREMONT L. – COLLOBERT H. – THOMAS D. (Adjoints) – MABIN B. – LE BAIL M. - LE VEZOUET JP. – JONET S. – PERSONNIC A. - LE ROUX P. - GUENNIC M TH. – MONNIER M. – MEUNIER J. – JOUANIGOT A. – KERHERVE J. -

### **ABSENTS EXCUSES :**

Mme ANGER M. qui donne pouvoir à M. SALLIOU P.  
M. PLOUX G. qui donne pouvoir à M. COLLOBERT H.

### **ABSENTS :**

M. SALAUN JC.  
M. RICHARD G.  
M. LE MARREC Y.

M. Loïc FREMONT a été désigné comme secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Mme Sylvie JONET présente la commission Municipale des Enfants (CME), qui a été créée le 9 juin 2004. 8 enfants y participent, issus des écoles du bourg et du Croissant de PABU, et de l'école Saint-Léonard de GUINGAMP. Ces enfants sont actuellement scolarisés au collège Prévert et au collège Saint Dominique à GUINGAMP.

## **I Relèvement des tarifs de la cantine et de la garderie**

M. Marcel LE FOLL propose d'augmenter les tarifs cantine et garderie à compter du 14 novembre 2005.

### **Cantine**

- enfants : 2.49 E - adultes 3.80 E

### **Garderie**

- 1 enfant : 1.10 E l'heure - 3 enfants de la même famille : 2.50 E l'heure

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces tarifs.

## **II Subventions complémentaires 2005**

M. Marcel LE FOLL explique que 2 demandes de subventions sont parvenues en Mairie après le vote des subventions 2005 :

- Terre d'Armor
- Ecole de Musique du Leff

Ces demandes ont été examinées en réunion de bureau municipal. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 2541.25 E à Terre d'Armor, une subvention de 150 E à l'école de musique du Leff.

### **III Eglise – Demande de subventions au Conseil Général et au Conseil Régional**

M. Loïc FREMONT expose que l'église est fermée au public depuis avril 2005, suite au mauvais état de la charpente. Une mission de diagnostic a été confiée au Cabinet QUEMPEL de LANNION, qui a proposé deux solutions de réhabilitation dans son rapport remis fin juillet 2005. Le bureau municipal propose au conseil de retenir la solution consistant à déposer la couverture actuelle pour réaliser une nouvelle charpente et une nouvelle toiture. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les travaux et sollicite les concours financiers du conseil général et du conseil régional.

### **IV Echange de terrain au Chemin Vert – Régularisation**

M. Hervé COLLOBERT explique que suite à un courrier de Me COADIC, Notaire à GUINGAMP en date du 31 août 2005, il apparaît nécessaire de régulariser la situation de la parcelle AH 83, au Chemin Vert. En effet, par délibération du 5 septembre 1971, il était prévu de régulariser un échange de terrain pour la construction d'une nouvelle route entre la commune de PABU et M. Yves SOURFLAIS. Or, sur le cadastre, cette parcelle est restée propriété de la commune, alors qu'elle est partie intégrante de la propriété MONNIER (ex-propriété SOURFLAIS). Avant de passer au vote, Mme Maryvonne MONNIER, concernée par cette affaire sort de la salle de Conseil. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la régularisation de cet échange et à payer les frais.

### **IV Personnel communal**

M. Hervé COLLOBERT expose que la commission administrative paritaire du 16 juin 2005, a donné un avis favorable à la promotion de Patrick MAITREJEAN au grade d'agent technique en chef, de Claudine BOGAS au grade d'Agent Territorial Spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles à compter du 01 janvier 2005. A l'unanimité le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces promotions, et à la mise à jour du tableau des effectifs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide également de modifier l'intitulé de l'emploi à la bibliothèque municipale en remplaçant l'intitulé Agent du Patrimoine par Agent du Patrimoine 2<sup>e</sup> classe.

M. Bernard HENRY fait part qu'une délibération du 15 mars 2004 fixait le régime indemnitaire attribué aux agents titulaires de la commune en fonction du grade de chacun. Ainsi, à cette date, le grade d'agent du patrimoine 2<sup>e</sup> classe n'existait pas, aussi, à l'unanimité, le conseil municipal décide de l'inclure dans le tableau de répartition des

indemnités, de supprimer le grade d'agent social qualifié 2<sup>e</sup> classe, l'agent étant en retraite depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005.

## **V Lotissement communal du Rucaër – Travaux de viabilisation 2<sup>e</sup> tranche**

M. Yves GEORGES expose que les constructions du lotissement du Rucaër 3<sup>e</sup> tranche sont bien avancées. Aussi, à l'unanimité le conseil municipal décide de lancer un appel d'offres pour la 2<sup>e</sup> tranche des travaux de viabilisation et de confier le marché de maîtrise d'œuvre à la DDE.

## **VI Questions diverses**

### **1 Cadastre**

M. Hervé COLLOBERT fait part que le cadastre qui date de 1822 nécessite des travaux de réfection. 2 devis ont été établis, un par les Ets KOSSMANN pour un montant de 1513.20 E HT, l'autre de l'Atelier du Patrimoine pour un montant 1283 E HT. Le conseil municipal à l'unanimité décide de demander une subvention auprès du Conseil Général.

### **2 Informations**

M. Hervé COLLOBERT fait savoir que l'hôpital serait vendeur de 11 ha 21 a, terrains situés à la Ferme du Rucaër, auparavant propriété de la commune. La commune souhaiterait racheter ces terrains.

Mercredi 12 octobre 2005, une cérémonie sera organisée à l'occasion des départs en retraite de Mmes HENRY Antoinette et NIVES Marie-Louise.

M. Hervé COLLOBERT fait état que le terrain appartenant à la SDA à Kergoz est à vendre. La commune aura la possibilité d'exercer son droit de préemption sur ce terrain.

En ce qui concerne le PLU, le projet a été arrêté. L'enquête publique aura lieu en novembre 2005.

Mme Armelle JOUANIGOT demande si le vidéo-projecteur peut être prêté aux associations. M. Loïc FREMONT précise que cette question sera étudiée lors du prochain bureau municipal.

M. Loïc FREMONT annonce que les panneaux communaux ont été détériorés. Une plainte va être déposée.

M. Pierre SALLIOU fait part de ses observations suite au tract distribué dans les boites aux lettres par l'association de protection des bassins versants du Trieux et du Froust contre l'installation des gens du voyage à Milin Sant.